



Services de l'approvisionnement et des contrats
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0M6

MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

Par la présente, la Demande de proposition est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la Demande de proposition restent les mêmes.

N° de la modification : 003	Date de la modification : 26 janvier 2022
Bureau du directeur général des élections – [N° du dossier] : ECBH-RFP-2021-0381	
Titre : Services d'hébergement gérés	
Date de clôture de la demande de proposition : 27 janvier 2022 à 14 h (heure de Gatineau)	
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante: Bureau du directeur général des élections Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau (Québec) K1A 0M6 proposition-proposal@elections.ca	
À l'attention de Brandon Hua	N° de tél. 873-415-0459

Partie 1. Interprétation

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande de proposition concernant le Services d'hébergement gérés qui porte le numéro ECBH-RFP-2021-0381 datée du 29 décembre 2021 (la « DP »). La présente modification fait partie intégrante de la DP.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DP et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DP, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

Partie 2. Questions et réponses

Les questions suivantes ont été posées en réponse à la DP et, par la présente, Élections Canada répond comme suit :

2.1 Question No. 7

Question: Exigence obligatoire no 1 - Élections Canada acceptera-t-il une proposition d'une entreprise qui n'héberge pas Moodle, mais qui permet la migration du contenu de Moodle ?

Réponse: Non, pour l'instant, Élections Canada ne prend en considération que les plateformes Moodle et dérivées de Moodle.

2.2 Question No. 8

Question: Exigence obligatoire no 2 - Élections Canada remplacera-t-il l'exigence par " La solution proposée doit exécuter la version la plus récente de la plateforme LMS " ?

Réponse: La solution proposée doit pouvoir être mise à jour avec la version la plus récente de la plateforme LMS, mais elle peut fonctionner avec une version plus ancienne au moment de la signature du contrat (version minimale 3.5.18) et être mise à jour avec la dernière version par la suite. Pour simplifier l'administration par les deux parties, il est recommandé d'utiliser la version la plus récente dès le début du contrat. Notez également que, comme indiqué dans l'appel d'offres, les fournisseurs offrant une plate-forme dérivée de Moodle sont responsables de la clarification de la relation entre

leur plate-forme et le calendrier de publication et la numérotation des versions du projet de développement principal de Moodle.

2.3 Question No. 9

Question: Exigence notée #2 - en relation avec notre question numéro 2, est-ce que cela peut être remplacé par "la version la plus récente de la plateforme LMS" ?

Réponse: La solution proposée doit pouvoir être mise à jour avec la version la plus récente de la plateforme LMS, mais elle peut fonctionner avec une version plus ancienne au moment de la signature du contrat (version minimale 3.5.18) et être mise à jour avec la dernière version par la suite. Pour simplifier l'administration par les deux parties, il est recommandé d'utiliser la version la plus récente dès le début du contrat. Notez également que, comme indiqué dans l'appel d'offres, les fournisseurs offrant une plate-forme dérivée de Moodle sont responsables de la clarification de la relation entre leur plate-forme et le calendrier de publication et la numérotation des versions du projet de développement principal de Moodle.